

**La Société Per manante de Construction
d'Iberville vs Nap. Pourté.**

St Jean—Le lot 602, situé rue St Jean, avec bâtisses.

Vente le 20 mars, à 11 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE KAMOURASKA

The People Bank of Halifax vs Dame Honoré Généreux et vir.

Fraserville—Les lots 180, 171 et 172, avec bâtisses.

Vente le 20 mars, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Joseph Langlais vs J. B. Ouellet.

St Pascal—Les lots 278 et 127, avec bâtisses.

Vente le 21 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC

La Cité de Québec vs Dame Patrick Gauvin.

Québec—Le lot 181a et pt 1818b, situés rue Ste Héène, avec bâtisses.

Vente le 23 mars, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE ST FRANÇOIS

The Sherbrooke Loan & Mortgage Co. vs Jared C. Frazier.

Cookshire—Les lots 7c, 8j, et pt 8a, avec bâtisses.

Vente le 20 mars, à 1 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE

James Drummond vs Thomas S. Davis et al.

Ste Sophie—Les lots 99, 28, 25 et 43, avec bâtisses.

Vente le 26 mars, à 11 h. a. m., à la porte de l'église.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

Alcide Laventure vs Edmond Collins.

Swanegan—Les bâtisses sur le lot 628.

Vente le 20 mars, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 1422^e livraison (3 mars 1901). Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze.—La télégraphie sans fil, par Daniel Bellet.—Les Deux Henri, par François Des champs.—Les Pélicans de l'Indo-Chine, par M. de Mathuisieulx.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 24 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Vérification des billets de banque
français**

Pour s'assurer si un billet de banque est vrai ou faux, il suffit de promener une pièce d'argent quelconque sur le verso du billet dans une partie blanche du papier. En effet, par suite d'une combinaison chimique, produite dans la pâte du papier, au contact de l'argent, si le billet est vrai, le tracé deviendra instantanément noir comme un coup de crayon. Si, au contraire, le billet est faux, la marque faite par le frottement de la pièce ne sera que luisante comme un coup d'ongle sur du papier blanc ordinaire. Ce contrôle est infallible.

Bonification des vins par la gelée

Ce procédé, dont l'auteur est M. Guinet, ingénieur, et dont les membres du comice agricole d'Oran ont pu apprécier les effets, consiste à soumettre les vins à un froid intense, produit artificiellement dans des cylindres par une machine pneumatique faisant le vide.

En introduisant dans les cylindres des vins de deux mois, quelle que soit leur provenance ou leur qualité, pourvu que la fermentation ait été bien conduite, l'eau naturelle contenue dans le vin se transforme en petits cristaux incolores. On fait alors sortir le vin des cylindres et on le reçoit dans un vase.

Si le vin est faible en alcool, on peut immédiatement le fortifier en enlevant une partie ou la totalité des glaçons au moment de la sortie des cylindres.

Ces glaçons ne contenant que de l'eau pure, leur enlèvement ne peut modifier la nature du vin; mais par contre il augmente sensiblement sa richesse alcoolique.

On a reconnu que, après vingt-quatre heures de refroidissement, le vin traité de la sorte devient limpide et brillant; son arôme et sa saveur sont rehaussés d'une manière considérable. Le résultat de l'opération a été d'augmenter par le froid tous les ferments, qui sont des êtres organisés et dont l'action est incontestablement malfaisante.

Ces ferments se trouvent précipités avec les matières albuminoïdes et lourdes qui existent en suspension dans le vin, de sorte que celui-ci reste pour l'avenir à l'abri de toute altération.

A cette action du froid sur les ferments, il faut surtout ajouter l'enrichissement du vin en alcool et en extrait sec, résultant de l'élimination d'une partie de son eau.